



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU **FINISTÈRE**

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS DANS LE FINISTÈRE

CONFÉRENCE DE PRESSE DU **5 JUIN 2023**



SOMMAIRE

1. LE RISQUE FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS DANS LE FINISTÈRE.....	4
2. LA RÉÉVALUATION DE L'ANALYSE DU RISQUE.....	6
3. LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LUTTE EN FRANCE ET DANS LE FINISTÈRE DÈS 2023 ...	14
4. LES PROJETS À VENIR.....	23
5. INVESTISSEMENT BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU SDIS 29	30

1. LE RISQUE FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS DANS LE FINISTÈRE



DÉFINITION ET MANIFESTATION DU RISQUE DANS LE DÉPARTEMENT

Le département du Finistère est caractérisé par de grandes surfaces couvertes de landes et d'herbages ainsi que des zones boisées. La présence constante de vent sur l'ensemble du territoire est un facteur aggravant encourageant le déclenchement et le développement de ces incendies



Évolution du nombre d'intervention feu de forêt depuis 2012

Le feu des Monts d'Arrée, ayant sévi de la mi-juillet à début septembre, a parcouru plus de 2 208 Ha



UNE SAISON 2022 HORS-NORME

Une première alerte significative a été le 5 juin 2022 avec le feu du Menez Hom qui a parcouru 35 Ha.

LES FEUX DES MONTS D'ARRÉE

La saison estivale 2022 a principalement été marquée par le **feu de Brasparts** dans les Monts d'Arrée, **du 18 juillet au 5 septembre**. Il a parcouru une surface de **2 208 Ha**. Il a mobilisé plus de **2 200 sapeurs-pompiers** sur cette période dont 311 venus en renfort de nombreux départements de France. C'est **l'incendie le plus vaste qu'ait connu le Finistère depuis celui de 1976**. Celui-ci avait, à l'époque, parcouru plus de 5 000 Ha.

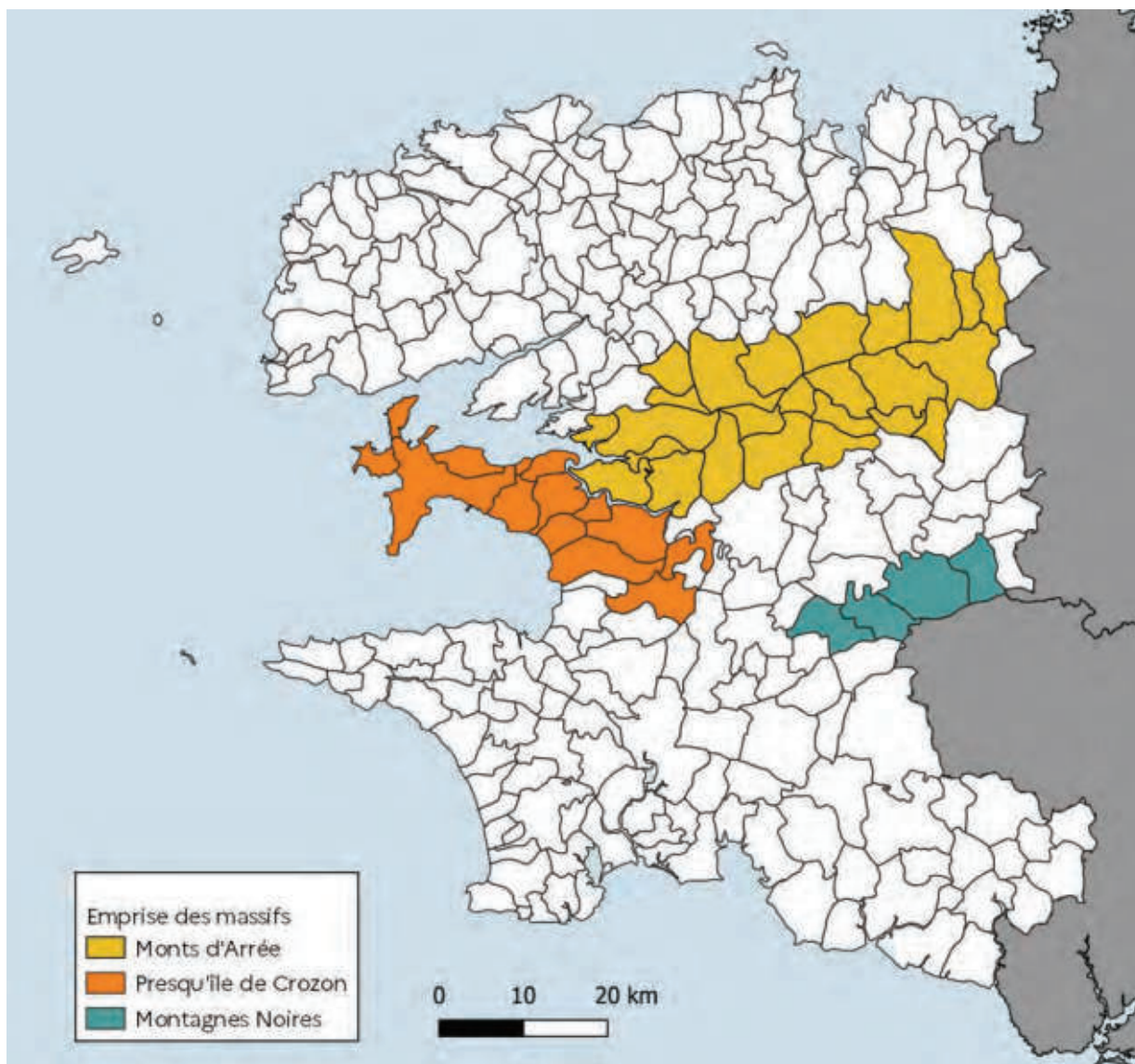
Grâce à la collaboration interservices accrue pendant toute la période : aucun civil blessé, aucun bâtiment détruit au sein du parc naturel régional d'Armorique.

Une implication de très nombreux acteurs : préfecture, élus locaux, Conseil départemental, État-Major Interministériel de la Zone Ouest (Rennes), le Centre opération de gestion interministérielle de crise (Paris), Gendarmerie, Marins-pompiers de Brest et de l'Île-Longue, Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°1 (Nogent-le-Rotrou), une mission d'appui de la sécurité civile, l'hélicoptère de la sécurité civile Dragon 29, les avions bombardiers d'eau de type Dash (base aérienne de sécurité civile de Nîmes) et de type Air tractor suédois engagés par le mécanisme européen de protection civile, les agriculteurs, les sociétés de terrassement, l'appui des moyens des aéroports de Brest et Quimper, la population locale, etc.

Au total en 2022, les sapeurs-pompiers du Finistère ont affronté **460 feux entre le 1er juin et le 5 septembre**, soit **un total quatre fois supérieur à la moyenne des dix dernières années**.

2. LA RÉÉVALUATION DE L'ANALYSE DU RISQUE

LA MISE À JOUR DU RISQUE SUR LE TERRITOIRE



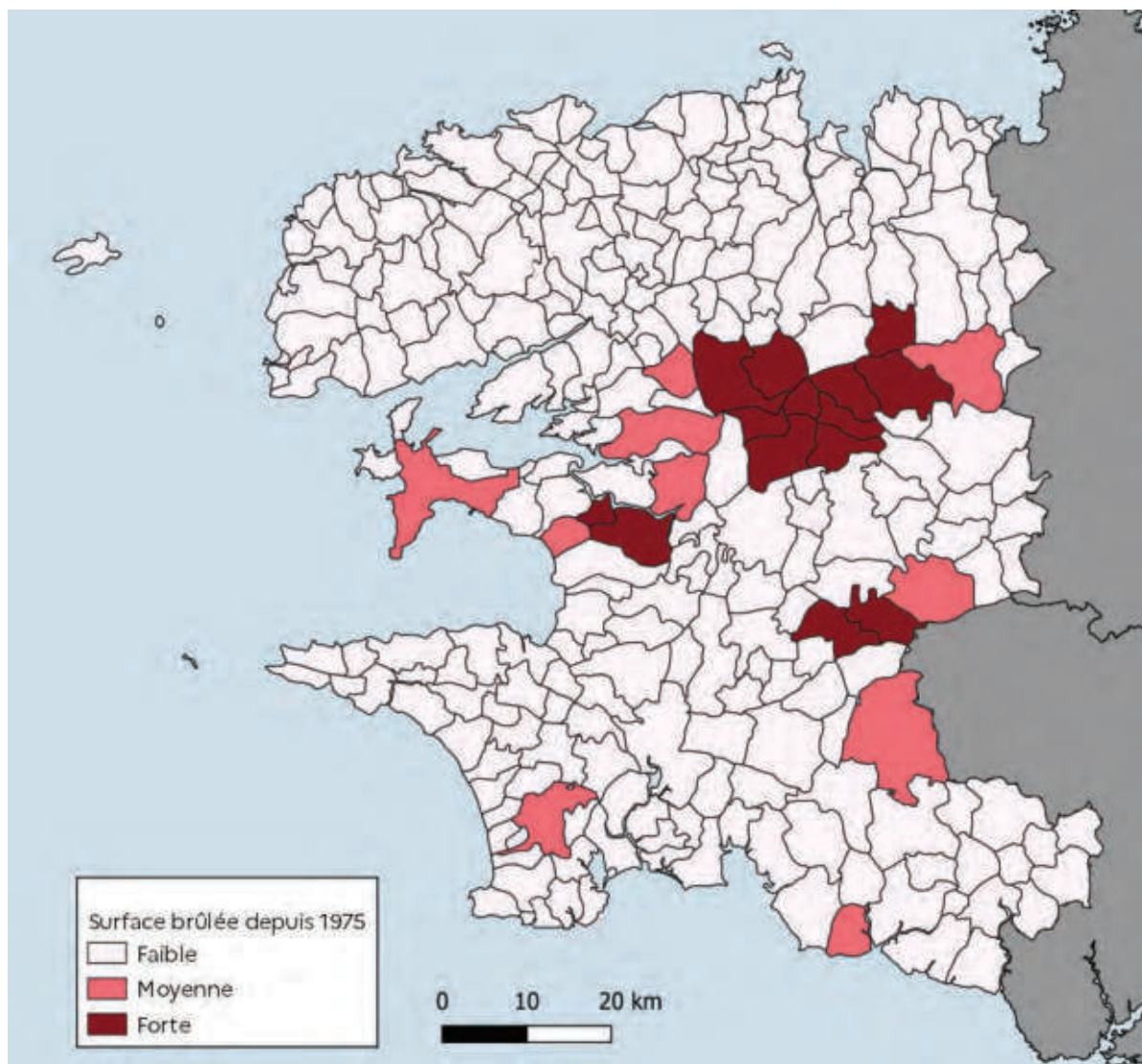
CARTOGRAPHIE DES MASSIFS À RISQUE

Les travaux de révision de la carte des massifs à risque FDFEN dans la région Bretagne conduite par la DRAAF ont mis en évidence 3 massifs forestiers et 5 espaces de landes littorales dans le Finistère.



CARTE DE LA SURFACE DE FORÊTS ET LANDES BRÛLÉE DANS LE FINISTÈRE DEPUIS 1975

(Source DRAAF de Bretagne – Révision du Plan Régional de Protection des Forêts contre les Incendies)



Faible : surface brûlée cumulée depuis 1975 inférieure à 5 ha

Moyenne : surface brûlée cumulée depuis 1975 comprise entre 5 et 25 ha

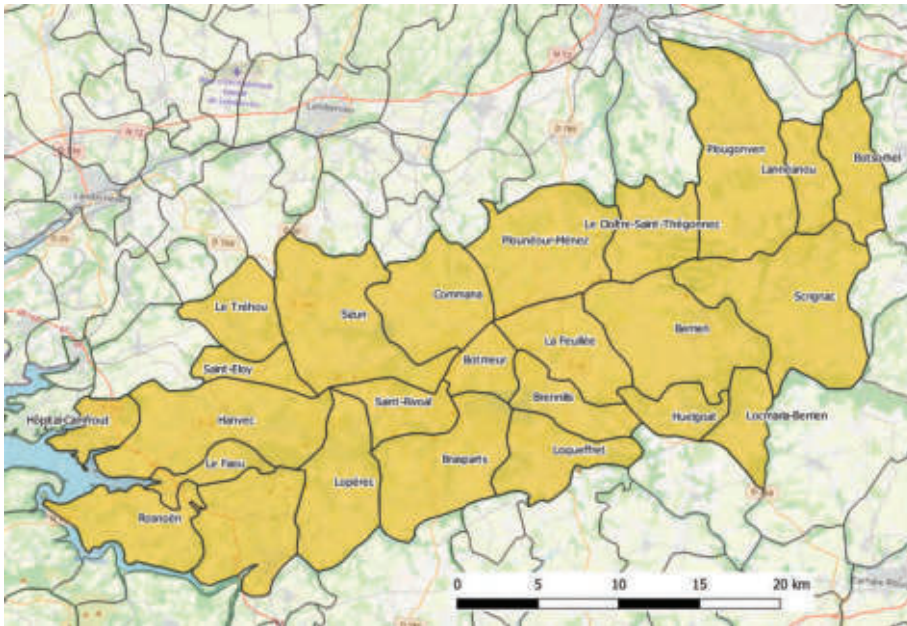
Forte : surface brûlée cumulée depuis 1975 supérieure à 25 ha

VERS UN CLASSEMENT DES MASSIFS A RISQUES FEUX DE FORÊT DANS LE FINISTÈRE

Ce classement permettra :

- d'établir des servitudes de passage et d'aménagements afin de créer des voies de défense des forêts contre les incendies ;
- l'instauration d'Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ;
- l'organisation des mesures de sauvegarde (Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde nécessaires).

Une consultation préalable des communes concernées et du Conseil départemental sur ce sujet se déroulera courant de l'été 2023

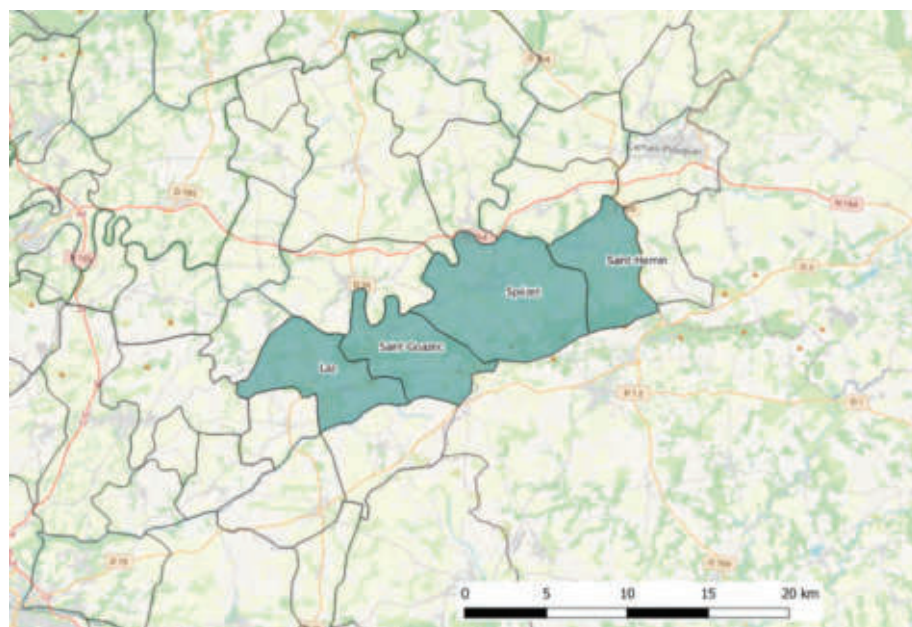
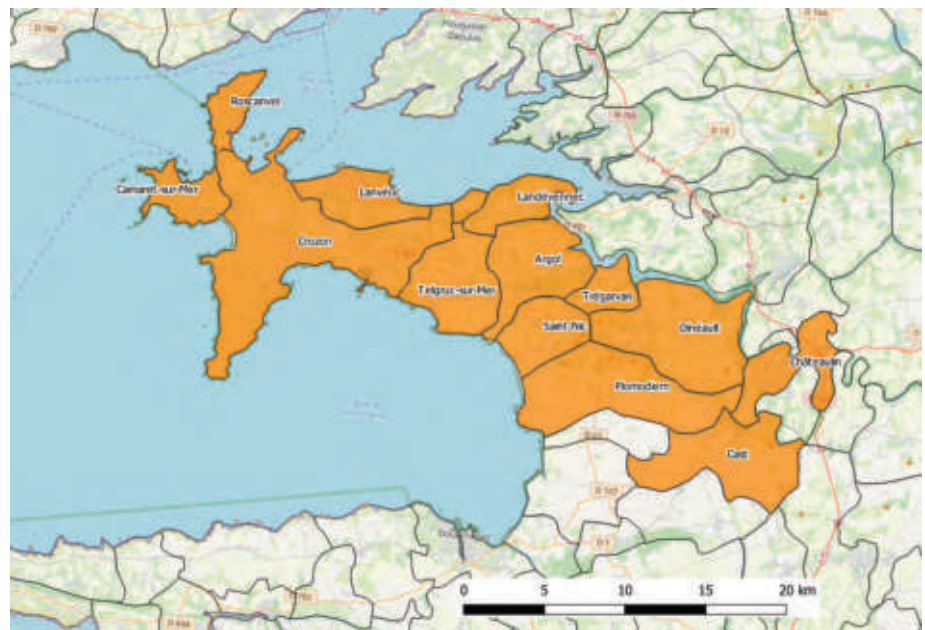


CLASSEMENT DE MASSIFS A RISQUE
ENVISAGÉE

MASSIF DES MONTS D'ARRÉE

CLASSEMENT DE MASSIFS A RISQUE
ENVISAGÉE

MASSIF DE LA PRESQU'ÎLE DE CROZON



CLASSEMENT DE MASSIFS A RISQUE
ENVISAGÉE

MASSIF DES MONTAGNES NOIRES

LA PRÉVENTION AU CŒUR DU DISPOSITIF

UNE DIMINUTION DU RISQUE GRÂCE AUX DISPOSITIFS PRÉVENTIFS ET AUX OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

La stratégie nationale de prévention mise en place par l'État (défense des forêts contre les incendies (DFCI), à travers le classement des communes à risque, peut imposer certains travaux de prévention aux propriétaires :

- La lutte contre les incendies de forêts et d'espaces naturels exige une pénétration facile des massifs par les moyens du SDIS ; il est donc nécessaire de mettre en place des ouvrages tels que des pistes, des zones de croisement, des aires de retournement ou encore des points d'eau et des signalétiques spécifiques. Tous ces équipements, réservés aux services bénéficiaires (sapeurs-pompiers, ONF, etc.) et non à la circulation générale, sont financés par l'Etat, les collectivités territoriales, les gestionnaires de massifs et l'union européenne. Par exemple, le Finistère comporte actuellement 73 km de pistes pour permettre aux secours de pénétrer dans les massifs et de lutter contre les incendies avec un certain niveau de sécurité. Le renforcement des pistes permettra d'agir prématurément sur les feux évitant ainsi qu'ils ne deviennent incontrôlables.
- Le débroussaillage est un outil de prévention très efficace. En effet, une écrasante majorité des feux de forêts et d'espaces naturels sont d'origine humaine et se déclarent au sol. La présence d'arbustes ou de branchages encourage leurs propagations leur permettant de parcourir une grande surface en temps record. Bien que non obligatoire dans le Finistère à ce jour, la réalisation de ces travaux comporte de multiples avantages, notamment au sein des zones à risque : limitation des départs de feu ; protection des habitations et des personnes qui y vivent ; sécurisation des accès et de l'intervention des secours ; protection de la forêt et de l'environnement. Sans attendre l'obligation légale, les sapeurs-pompiers du Finistère conseillent de réaliser les opérations de débroussaillage et de libérer les accès des secours.

LES AVANTAGES DU DÉBROUSSAILLAGE

- Limiter les départs de feu.
- Protéger les habitations et les personnes.
- Sécuriser les accès pour les interventions de secours.
- Protéger la forêt et l'environnement.

A réaliser 1 fois / an

de préférence pendant la période hivernale



LE CITOYEN AU CŒUR DE LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS

90% des feux de forêt et d'espaces naturels sont d'origine humaine. Lors des périodes de sécheresse ou de canicule, la végétation peut aisément s'enflammer (étincelle lors de travaux, mégot ou barbecue mal éteint, feu d'artifice...). Rapidement, le feu peut gagner en intensité et dévaster des hectares de forêts et de végétations.

Quelques bons réflexes pour éviter ces départs de feux aux conséquences catastrophiques :

- *« J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer. »*
- *Je jette mes mégots dans un cendrier uniquement. Je ne fume pas en forêt.*
- *Je réalise mes travaux loin de ma pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur ou une réserve d'eau à portée de main en cas de départ de feu. »*

Par ailleurs, suite à une intense collaboration entre différents acteurs, le gouvernement a souhaité mettre en place une « météo des forêts ». Diffusée par Météo-France, cette météo spécifique apportera une information synthétique aux citoyens sur la sévérité du risque feu sur les deux prochains jours afin que chacun adopte un comportement adapté aux conditions climatiques.

Au-delà de ces actions, il est possible de se renseigner auprès de la préfecture pour prendre connaissance des restrictions en vigueur pendant les périodes à risque (accès et circulation dans les sentiers, emploi de feu, travaux générant des étincelles, etc.) le non-respect de ces consignes peut entraîner des sanctions.

Comment éviter les départs de feu ?



Feu et barbecue

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.



Cigarette et mégot

Je jette mes mégots dans un cendrier. Je ne fume pas en forêt.



Travaux et étincelles

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

UNE ÉVALUATION PRÉCISE ET QUOTIDIENNE À L'AIDE D'INDICATEURS MÉTÉOROLOGIQUES

L'INDICE FORÊT MÉTÉO (IFM)

Il s'agit d'un indicateur permettant de quantifier quotidiennement la propension à l'éclosion et à la propagation initiale des feux de forêts et d'espaces naturels en fonction des seuls paramètres météo. Cet indice est calculé quotidiennement par Météo-France en prenant en compte la teneur en eau des combustibles, de données météorologiques pertinentes (température, humidité, vent, etc.), et d'indices de comportement du feu (éclosion, quantité de combustible disponibles, etc.).

Il est utilisé par les États-majors des zones de défense et les SDIS comme élément d'aide à la décision pour l'évaluation de la dangerosité du risque FDFEN sur son territoire ainsi que la définition de conduite à tenir. Il existe plusieurs catégories de sévérité : faible, modéré, sévère, très sévère et extrême.

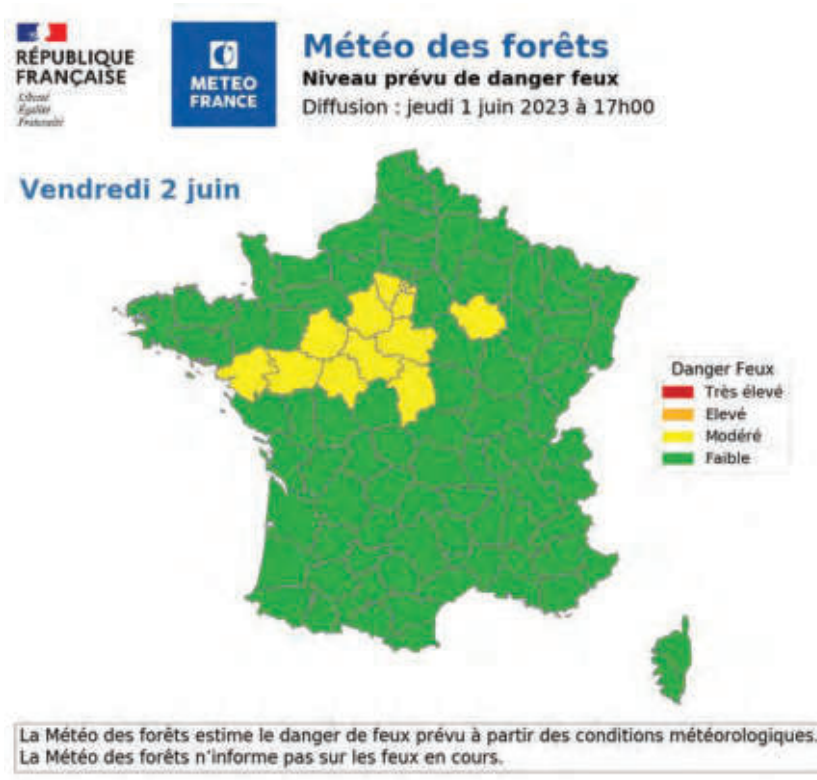
Dès 2023, cette analyse quotidienne sera renforcée sous l'autorité de la préfecture du Finistère en collaboration avec plusieurs services : SDIS, ONF, DDTM et permettra de classer le niveau de risque par massif. En déclinaison, les services et les différents acteurs adopteront la posture "feux de forêt" .



L'INDICE FORÊT MÉTÉO (IFM)

Il est calculé selon une méthode canadienne à partir de données météorologiques : pluies, températures, humidité de l'air, vent.

UN NOUVEL OUTIL À DISPOSITION DU GRAND PUBLIC : LA MÉTÉO DES FORÊTS



Météo France a mis en ligne, vendredi 2 juin, sa première météo des forêts. Cette nouvelle carte informe sur le degré de risque de départs d'incendies dans chaque département. Elle sera publiée quotidiennement sur le site du prévisionniste entre juin et fin septembre, à l'image de ce qui existe déjà pour la météo des plages et de la météo marine.

Le degré de risque est indiqué par une échelle de couleur qui va du vert (faible) au rouge (élevé).

CRÉATION D'UN COMITÉ « POSTURE FEU DE FORÊT » DÈS 2023 DANS LE FINISTÈRE

Au niveau départemental un comité « posture feu de forêt » est créé dès 2023 dans le Finistère. Il est composé du SDIS 29, de la DDTM, de l'ONF, de Météo-France et de la préfecture.

Sa mission est de proposer au Préfet une posture commune en se basant sur :

- les indicateurs météo (indices IFM/X et IDI définis quotidiennement par météo-France),
- les remontées de terrain (ONF, PNRA...),
- le contexte opérationnel,
- la durée de l'épisode.



DES NIVEAUX GRADUÉS D'ÉVALUATION DU RISQUE

Ces niveaux (de basse à exceptionnelle) impliquent pour chacun d'entre eux :

- des mesures réglementaires (activité en forêt),
- des mesures opérationnelles des différents services (SDIS, ONF, Gendarmerie...),
- des actions de communication,
- un principe de mesures différenciées entre les massifs à risque et le reste du territoire.

Exemples de mesures au niveau élevé :

- Activation du centre opérationnel départemental de suivi par la préfecture.
- Augmentation des astreintes sapeur-pompier et préalerte partenaires par le SDIS 29.
- Mise en place de patrouilles de surveillance par l'ONF.
- Travaux agricoles et forestiers possibles uniquement avec une tonne à eau à proximité dans les massifs à risques et dans le créneau 20h - 12h par la DDTM.
- Communication renforcée.

Exemples de mesures au niveau très élevé :

- Réorganisation du potentiel opérationnel journalier du SDIS 29 et mise en place d'une garde postée dans les centres d'incendie et de secours avec un camion citerne feu de forêt.
- Déploiement d'une unité d'intervention feux de forêt pré-positionnée par massif.
- Mise en place de patrouilles de surveillance par l'ONF.
- Vigie aérienne Horus dans les massifs.
- Messages d'alertes.





3. LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE LUTTE EN FRANCE ET DANS LE FINISTÈRE DÈS 2023

AVOIR UNE GUERRE D'AVANCE CONTRE LES INCENDIES EN INVESTISSANT

DANS LE MATÉRIEL

Doter le SDIS 29 de moyens d'intervention adaptés :

- 4 nouveaux camions-citernes feux de forêts ;
- 1 hélicoptère bombardier d'eau loué sur les mois de juillet et août ;
- 1 avion de reconnaissance aérienne loué durant l'été ;
- renforcement des moyens technologiques des sapeurs-pompiers via le pacte capacitaire.

DANS LES HOMMES

Renforcer la formation à la lutte contre les feux de forêts :

- augmentation des sessions de formation en 2023 ;
- atteindre l'objectif de 80 % des effectifs formés à la lutte contre les feux de forêts d'ici 4 ans dans les centres d'incendie et de secours concernés ;
- 46 nouvelles conventions de disponibilités avec les employeurs de sapeurs-pompiers signées en 2023 dont le Conseil départemental.

DANS L'ORGANISATION DE LA VIGILANCE ET DE LA RÉPONSE AU RISQUE

- Partage d'une posture opérationnelle entre les acteurs.
- Signature d'une convention avec la Chambre d'agriculture, le PNRA et les aéroports.
- Réalisation d'une manoeuvre aux côtés des agriculteurs pour les former à intervenir concrètement sur le terrain.
- Augmentation du nombre de véhicules pré-positionnés dans les zones à risques durant l'été.



LE RENFORCEMENT INÉDIT DU DISPOSITIF NATIONAL

DE NOUVEAUX MOYENS NATIONAUX

Depuis plusieurs années, le dispositif national de lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels s'adapte pour prendre en compte la remontée des feux vers le nord de la France, en lien avec le dérèglement climatique.

Pour la saison 2023, la sécurité civile sera en capacité de mobiliser 35 aéronefs bombardiers d'eau (9 de plus qu'au plus fort de la saison précédente), 3 aéronefs de reconnaissance et 51 colonnes de renfort (7 colonnes supplémentaires), soit plus de 3 500 sapeurs-pompiers mobilisables.

D'autre part, les 650 sapeurs-sauveteurs de la sécurité civile de formation militaire seront également mobilisables sur tout le territoire.

L'ensemble de ces moyens seront mobilisables tout au long de la période estivale.

Augmentation du nombre de véhicules pré-positionnés dans les zones à risques durant l'été.



IMPLICATION DU SDIS 29 DANS LA RÉPONSE NATIONALE

Le SDIS 29 s'inscrit dans cette stratégie de réponse nationale. Dès le 10 juin il rejoindra un groupe d'intervention feux de forêt, à l'occasion des 24h du Mans, aux côtés du SDIS 22.

Durant toute la saison estivale, du 23 juin au 29 septembre, le SDIS 29 s'est engagé à participer aux renforts zonaux en constituant, en partenariat avec le SDIS 22, deux groupes d'intervention feux de forêt répartis dans deux colonnes zonales et d'un infirmier sapeur-pompier. De même, le SDIS 29 a proposé le renfort du centre opérationnel zonal de la région sud par un opérateur du centre de traitement des appels ainsi que la mise à disposition de cadres disposant de formations spécifiques (FDFEN niveau 4 et guidage des moyens aériens).

Enfin, le SDIS 29, au-delà de sa participation à l'effort national, a également amélioré les conditions d'accueil des colonnes de renfort (distribution de kits d'hygiène, les conditions de logement, organisation du soutien alimentaire, etc.).



L'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE DÉPARTEMENTALE

Des moyens aériens départementaux

En complément des moyens aériens nationaux, le SDIS a souhaité disposer de moyens départementaux mobilisables plus rapidement et permettant une attaque précoce des sinistres. Le SDIS 29 dispose donc de deux moyens aériens pour la saison 2023, Horus 29 et Morane 29, qui pourront être engagés du 1er juillet au 31 août du lever au coucher du soleil.

Horus 29 est un avion de reconnaissance. Basé à Poullaouen, il aura pour mission la reconnaissance des massifs à risque pour l'identification précoce des sinistres. Avec un potentiel de vol de 5 heures consécutives, il pourra être envoyé si les conditions météorologiques sont propices à l'apparition d'un incendie ou sur demande du centre opérationnel départemental d'incendie et secours.

Morane 29 est quant à lui un hélicoptère bombardier d'eau. Basé à Pluguffan, il pourra être déclenché dès le premier appel sur certains lieux à risque ou sur demande du commandant des opérations de secours. Il participera à la lutte incendie en larguant 800 à 1000 L d'eau à l'aide d'un « bambi bucket ». Il s'agit d'un récipient souple, similaire à un sac, installé sous le fuselage d'un hélicoptère bombardier d'eau au moyen d'un crochet. Par ailleurs, cet hélicoptère dispose des compétences nécessaires pour permettre l'évacuation de victimes ou personnes en danger.

Dans un objectif de collaboration interdépartementale, l'intégralité de ces moyens seront, si nécessaire, déployables sur des sinistres ayant lieu dans les départements voisins du Morbihan et des Côtes-d'Armor.



DEUX NOUVEAUX MOYENS AÉRIENS DU 1^{er} JUILLET AU 31 AOÛT 2023

- Horus 29, basé à Poullaouen, est un « aéronef » de type ULM VIRUS. Il aura pour mission la reconnaissance des massifs à risque.
- Morane 29, basé à Pluguffan est un hélicoptère bombardier d'eau.



MISE EN APPLICATION DES ORIENTATIONS DU SDACR ET DU PACTE CAPACITAIRE DÈS LA SAISON 2023

Validé par le préfet le 1^{er} février 2023, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) a permis la définition d'orientations visant la meilleure couverture opérationnelle possible à l'horizon 2027. Parmi ces orientations, une dizaine d'entre elles ont pour objectif le renforcement de la réponse FDFEN, notamment en engin de lutte.

Par ailleurs, des travaux nationaux concernant le pacte capacitaire annoncé par le président de la République (aide exceptionnelle de l'État à l'investissement de 150 millions d'euros sur 4 ans au niveau national) sont en cours de finalisation et pour certains mis en œuvre par anticipation.

Dès 2022, le Conseil départemental a financé l'acquisition de 2 Camions-Citernes Feux de Forêts (CCF) supplémentaires conformément aux orientations du SDACR et le remplacement du CCF incendié dans les Monts-d'Arrée soit 45 CCF disponibles dès cet été.

Grâce au pacte capacitaire le Finistère bénéficiera de 3,37 millions d'euros d'aides de l'État portant sur un investissement total de 6,7 millions d'euros entre 2023 et 2027 pour permettre d'aider :

- au renouvellement du parc CCF et véhicule léger hors route (VLHR) : 15 nouveaux CCF et 3 VLHR ;
- au déploiement d'un dispositif de télédétection des feux naissants.

La modélisation 3D des massifs pour l'entraînement des sapeurs-pompier et le financement de pistes DFCI (via le fonds vert) seront quant à eux co-financés par le Fonds Vert.



AUGMENTER LES FORMATIONS DE NOS AGENTS



Depuis de nombreuses années, le SDIS 29 s'investit dans la formation de ses agents aux techniques de lutte contre les feux de forêt, avec plus de 1 000 sapeurs-pompiers formés.

Le retour d'expérience de la saison 2022 a conduit la direction départementale, sous l'impulsion du préfet à renforcer le nombre de sapeurs-

pompiers formés. **L'objectif global est d'obtenir 80 % des sapeurs-pompiers formés à l'horizon 2027 au sein des centres d'incendie et de secours dotés d'un CCF.** En 2023, 11 stages de niveau 1 et 2 ont été programmés, soit 4 de plus que les dernières années représentant plus de 50 sapeurs-pompiers supplémentaires formés. La capacité du SDIS sera renforcée par l'arrivée de 2 formateurs permanents à mi-temps et d'un organisateur de formation pour compléter les effectifs au 1er septembre 2023.

Grâce à l'acquisition en cours d'un simulateur incendie en réalité virtuelle basé sur les données du Finistère, qui sera cofinancé par l'Etat dans la cadre du Fonds vert (« 370 K€ pour le Finistère sur les mesures de prévention des incendies »), les sapeurs-pompiers pourront s'entraîner en toute période à la lutte contre les FDFEN sur les massifs à risque du département. Cet outil, acquis dans le cadre des crédits du Fonds vert est un atout majeur dans la formation des sapeurs-pompiers mais également sur la compréhension du développement du feu dans notre territoire.

80 %

des sapeurs-pompiers formés à l'horizon 2027 au sein des centres d'incendie et de secours dotés d'un camion-citerne feux de forêts.

L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE CARTOGRAPHIE OPÉRATIONNELLE

Moyen d'information, d'aide à la décision et de gestion de l'environnement du sinistre, la cartographie a une vocation stratégique autant qu'opérationnelle indéniable. Les anciennes cartographies ont été actualisées par le service d'information géographique du SDIS 29 et disposent désormais d'un carroyage de 2 km par 2 km et d'une représentation des éléments spécifiques aux FDFEN comme les pistes DFCI, le référencement des lieudits, les points de rencontre pré-identifiés, ainsi que les points d'eau disponibles.



Créées, sérigraphiées et imprimées en lien avec l'APF France Handicap de Quimper, ces nouveaux plans équiperont désormais les sapeurs-pompiers du Finistère et les renforts éventuels dès le début du mois de juin.

Outre la création de plans papier, cette cartographie est également intégrée dans le logiciel de gestion de crise CRIMSON ainsi que dans le système de gestion opérationnel permettant une cohérence globale avec l'utilisation de ces données au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ainsi que dans les tablettes de nos agents.

Carte des feux des Monts d'Arrée 2022



LES PARTENAIRES AU CŒUR DE LA RÉPONSE DE PROXIMITÉ

Le SDIS 29 développe avec certaines entreprises et collectivités des conventions et des partenariats. Ces partenaires permettent de renforcer la capacité d'action du SDIS face à la montée en puissance des enjeux de sécurité civile. Ces conventions peuvent avoir plusieurs objectifs : la mise à disposition de moyens spécifique ou la libération de personnel pour les besoins opérationnels ou des formations.

Suite aux feux des Monts d'Arrée et la participation de nombreux acteurs, le SDIS 29 a souhaité renforcer ces liens.

Marins pompiers

Une mise à jour de la convention permettant aux marins-pompiers de venir renforcer le SDIS 29, notamment dans le cadre de la lutte contre les FDFEN en précisant les conditions d'engagement à distance dans leur base et en intégrant potentiellement ceux de la BAN de Landivisiau.

Aéroports de Brest et Pluguffan

Les Véhicules d'Intervention Mousse(VIM) des aéroports de Brest et Pluguffan disposent de particularités permettant l'attaque des feux via des techniques spécifiques. Grâce à ces équipements, les VIM ont été d'une aide précieuse lors du feu de cet été. C'est pourquoi une convention est en cours de finalisation leur permettant de venir en complément des moyens départementaux pour lutter contre les incendies.

Agriculteurs

Au vu de leurs grandes implications dans la lutte contre le feu des Monts d'Arrée, une convention entre la préfecture, le SDIS 29 et la chambre d'agriculture

Ce partenariat aura pour objectif l'engagement des agriculteurs au profit du SDIS 29 par une réponse de proximité dans la lutte contre les incendies.

PNRA

Les agents du parc naturel régional d'Armorique (PNRA) ont été d'un soutien très important lors de la saison 2022. Disposant de toutes les informations utiles, leur participation lors de sinistre de par leur connaissance du milieu est primordiale pour la prise de décision opérationnelle. Aussi, une convention est en cours pour qu'il soit mis à disposition un agent de leur service sur demande pour conseiller le commandant des opérations de secours.





Image de scénario du plateau de réalité virtuelle

4. LES PROJETS À VENIR

SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉVENTION GRÂCE AU FONDS VERT

Dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires, face au risque FDFEN, le Fonds Vert apporte un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales pour amplifier leur efficacité.

Trois domaines de projet sont éligibles à ces aides : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique, amélioration du cadre de vie. Toutes les collectivités du territoire national sont éligibles, avec une priorité donnée à celles de l'Héxagone et de la Corse. Il s'agit d'un outil simple qui ne nécessite pas d'appel à projet. Parmi les actions éligibles, on retrouve essentiellement l'amélioration et la protection des territoires situés à l'interface entre les massifs boisés ou végétalisés et des zones bâties, où naissent 80% des feux.

Le SDIS 29 s'est doté d'un simulateur incendie. Véritable outil novateur, la modélisation des forêts finistériennes grâce au Fonds Vert permettra l'optimisation des actions de formations des sapeurs-pompier en leur donnant l'opportunité de s'entraîner au sein des massifs locaux.

DIMINUTION DU TEMPS DE DÉTECTION GRÂCE AUX SYSTÈMES DE VIDÉO DÉTECTION

Une étude est en cours pour doter le SDIS du Finistère d'un système de vidéo détection des départs de feu. Ce projet a pour objet de détecter et localiser les débuts d'incendies dans les massifs forestiers à risque, à partir d'un réseau automatisé de surveillance. Ces caméras seraient réparties sur 12 pylônes de même hauteur et disposant d'une source d'alimentation pour permettre une triangulation rapide de la zone en cas de sinistre.

L'installation et le fonctionnement étant coûteux, le SDIS envisage d'utiliser ce système au profit de la prévention sur d'autres risques en lien avec le changement climatique comme les submersions marines, ou les inondations.

L'État, par le Pacte capacitaire, cofinancera ce projet.



AMÉLIORER LES ORGANES DE COMMANDEMENT

Le retour d'expérience de la saison 2022 a conforté les orientations du SDACR mettant en avant la nécessité de se doter d'un véhicule poste de commandement adapté au gestion d'intervention d'ampleur. Une réflexion est en cours pour une commande de cet engin sur le budget 2024.

Une étude sur l'ergonomie du CTA-CODIS sera lancée prochainement pour s'adapter à la gestion de crise d'ampleur dans son intensité et sa durée, en intégrant les outils nouveaux tels que la vidéo détection.



DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS ET DU GRAND PUBLIC



L'implication de tous les acteurs et la préparation à la crise sont des conditions déterminantes pour la gestion d'un événement de sécurité civile. Au sein des collectivités, plusieurs outils peuvent être d'une aide précieuse lors de sinistres en permettant de disposer de toutes les informations au plus vite. Parmi eux, nous pouvons retrouver le plan communal de sauvegarde (PCS) ainsi que le plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Sous l'autorité du Maire, le PCS est un outil d'aide à la gestion de crise à destination des élus leur permettant d'assurer les missions de sauvegarde pendant la phase d'urgence. Il permet également une planification de l'interaction avec les services d'urgences. Pour ce faire, ce plan s'organise à travers différents paramètres :

- diagnostic des risques et vulnérabilités de la commune,
- intégration du document d'information communal sur les risques majeurs,
- alerte et information de la population,
- recensement des moyens,
- organisation communale.

Il est obligatoire dans toutes communes soumises à un plan de prévention des risques ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, mais peut être mis en œuvre sur volonté des élus.

Suite aux incendies de cet été, la nécessité d'élaborer des plans communaux de sauvegarde dans chacune des communes impactées est apparue. Dans cet objectif, la Préfecture, le Conseil départemental et le SDIS 29 ont organisé une rencontre le 6 octobre 2022 avec l'ensemble des maires de Monts d'Arrée Communauté et des maires des communes de Commana, Plounéour-Menez et de Sizun. La Préfecture et le Département restent par ailleurs à disposition des communes pour continuer à les accompagner dans cette démarche, déjà en phase de finalisation pour une partie d'entre-elles.

LE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mis en avant par la loi « Matras », le PICS est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal. Véritable outil opérationnel, il s'articule autour des PCS et permet la mutualisation des ressources et la collaboration entre les différentes communes voisines.

Arrêté par le président de l'intercommunalité, ce document est obligatoire dès lors qu'une commune membre est soumise à l'élaboration d'un PCS mais peut également être instauré sur volonté des élus.

CULTURE DU RISQUE

Outre ces documents à caractère opérationnel, le développement de culture des risques passe également par une communication accrue de la population. Cette information préventive est un droit fondamental inscrit dans le code de l'environnement qui implique le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels le citoyen peut être confronté et sur les mesures de sauvegarde associées.

Cette mission est de la responsabilité de l'Etat, à qui il appartient de définir, en lien avec les collectivités les mesures à mettre en œuvre. Toutes ces informations sont répertoriées sur des documents communaux ou départementaux que sont : le document d'information communal des risques majeurs et le dossier départemental des risques majeurs. Chaque citoyen peut ainsi, soit sur internet, soit en se rendant dans sa mairie ou à la préfecture, consulter ces documents.

Par ailleurs, des campagnes de communication sont menés par les collectivités ainsi que par la préfecture, pour sensibiliser la population aux risques majeurs présents sur leur territoire, qu'ils soient naturels ou technologiques. Ces actions peuvent être de différentes formes allant de l'affichage de prospectus à la réalisation d'exercice dans les collectivités.

Que faire en cas de départ de feu ?



Alerter

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.



Se protéger

Je me mets à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.



S'informer

Je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie.



FORMATION DE SPÉCIALISTES À LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES DES INCENDIES FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS

En lien avec les forces de l'ordre, le SDIS 29 envisage de former une équipe spécialisée de recherches des causes et des circonstances des incendies dans le cadre des FDFEN.

Le SDIS et la gendarmerie échangeront le 21 juin prochain sur les stratégies et techniques spécifiques de chaque entité ainsi que sur leur langage opérationnel.

L'IMPLICATION DU CENTRE DE FORMATION DÉPARTEMENTAL DANS LA STRATÉGIE GLOBALE

À Saint-Ségal, le SDIS 29 construit un centre de formation départemental qui ouvrira ses portes au deuxième semestre 2024. Lieu de formation exigeant et gage de qualité, ce centre aura une implication accrue dans la formation des intervenants au risque FDFEN.

Grâce à son implantation en plein cœur d'une zone à risque du département, un plateau technique FDFEN est en cours de réalisation dans les espaces boisés aux alentours du centre. Cet espace offrira un terrain adéquat à la formation des agents en rassemblant une topographie intéressante mais également des dispositifs de prévention comme des pistes DFCI.

D'autres part, avec l'utilisation du simulateur 3D et en lien étroit avec l'école d'application de sécurité civile, le SDIS 29 a pour projet d'accueillir les formations FDFEN de niveau 3, enseignant le commandement d'un groupe d'intervention feux de forêts.

SAVOIR ALLIER LUTTE ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Lors d'un feu de forêts, l'utilisation des poteaux incendie est l'exception et non la règle. Les sapeurs-pompiers privilégient les points d'eau naturels non dédiés à l'alimentation en eau potable afin de préserver les ressources disponibles. Aussi, les stratégies de lutte sont adaptées en attaquant au plus tôt l'incendie et en utilisant des moyens aériens comme les hélicoptères bombardiers d'eau.



LE BRÛLAGE DIRIGÉ, UN OUTIL DE PRÉVENTION EFFICACE

Le brûlage dirigé est une technique préventive de lutte ayant pour objectif d'éviter la formation d'un lit de végétaux pouvant servir de combustible à un éventuel incendie. Pour se faire, les broussailles mortes et autres végétations basses sont brûlées en préservant la végétation haute. Ces techniques sont uniquement réalisées par du personnel formé. Il a été prouvé que les forêts traitées par un brûlage dirigé développent une accoutumance au feu et une résistance supérieure lors de sinistre.

Au vu de son utilité dans la prévention du risque FDFEN, le SDIS 29 envisage de mettre en place une équipe pouvant réaliser ce type de mission. Toutefois, cette technique serait utilisée en étroite collaboration avec nos partenaires comme l'ONF ou le PNRA.

Le positionnement sur cette spécialisation permettrait au SDIS 29 de se pencher dans un second temps sur la possibilité de réaliser des feux tactiques. Il s'agit d'une technique basée sur l'anticipation du développement d'un incendie visant à déclarer un contre-feu. Allumé de façon planifiée et contrôlée le long d'une zone ciblée, le contre-feu s'oppose à un incendie qui se développe pour supprimer le combustible situé sur sa trajectoire. Ainsi, lorsque les deux foyers se rencontrent, ils s'éteignent par manque de combustible disponible.





5. INVESTISSEMENT BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU SDIS 29

L'IMPLICATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT DANS LA RÉPONSE GLOBALE

Afin d'améliorer la réponse opérationnelle nationale FDFEN pour la saison 2023, l'État finance de nombreux projets dont le renforcement des moyens nationaux et aériens.

RENFORT DES MOYENS NATIONAUX



RENFORT DES MOYENS AÉRIENS

- un 8^e DASH en juin pour compléter la flotte ;
- un 9^e DASH est en cours de location pour la saison estivale ;
- 4 avions bombardiers d'eau loués à partir du 1^{er} juillet ;

- jusqu'à 10 hélicoptères bombardiers d'eau supplémentaires loués au cœur de la saison dont 2 rejoindront la flotte nationale dès le début du mois de juin et 4 pourront être employés jusqu'à fin septembre.

L'État finance également certaines orientations des SDIS via le pacte capacitaire avec un budget globale de 150 millions d'euros dont 37.5 millions d'euros pour 2023.

Le SDIS 29 a ainsi reçu une participation à hauteur de 3 375 000 d'euros.



LE PACTE CAPACITAIRE DANS LE FINISTÈRE

(SOUTIEN EXCEPTIONNEL À L'INVESTISSEMENT DES SDIS PAR L'ÉTAT)

3,375 millions d'euros de subventions portant sur un investissement total de **6,7 millions d'euros entre 2023 et 2027** pour permettre :

- le renouvellement du parc CCF et véhicule léger hors route (VLHR) 15 nouveaux CCF et 3 VLHR subventionnés ;
- le déploiement d'un dispositif de télédétection des feux naissants ;
- le financement d'une modélisation 3D des massifs pour l'entraînement des pompiers ;
- aider au financement de pistes DFCI.

FONDS VERT « PRÉVENTION CONTRES INCENDIES

370 000 euros fléchés pour le dispositif d'entraînement avec la réalité virtuelle, les pistes DFCI, etc.

Au total l'État participe à la hauteur de 3,745 millions d'euros (Pacte capacitaire et Fonds vert) sur 8 millions d'euros d'investissement.

Cérémonie de remerciement du
Président de la République à l'Élysée
le 27 octobre 2022



L'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE BUDGET DU SDIS 29

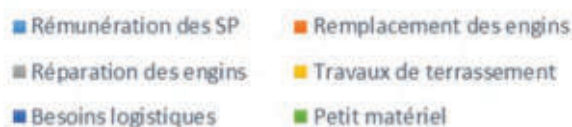
Pour l'année 2022, le Conseil départemental a accordé une subvention exceptionnelle de **4 millions d'euros** permettant au SDIS 29 de faire face à la saison FDFEN 2022 qui a été couteuse. Grâce à cela, le SDIS 29 a pu financer :

- la rémunération des sapeurs-pompiers pour le temps passé sur l'incendie (hors temps de travail pour les professionnels) ;
- le remplacement des engins brûlés ou irrécupérables (3 CCF et un véhicule léger hors route)
- les travaux de réparation sur les engins abîmés ;

Pour pouvoir mener l'ensemble des projets prévus, le Conseil départemental a également subventionné le SDIS 29 sur le long terme. Pour l'année 2023, ce financement de **700 000 €**, a permis la mise en application des projets suivants :

- Augmentation des formations : embauche de personnels, organisation de stages supplémentaires, etc. ; (**250 000 €**).
- Location de 2 moyens aériens départementaux ; (**400 000 €**).
- Création d'un plateau technique FDF au centre de formation départemental (**50 000 €**).

Répartition de la subvention exceptionnelle du CD pour l'été 2022



Répartition de la subvention exceptionnelle du CD pour 2023





CONTACTS

PRÉFECTURE

Bureau de la communication
interministérielle
Tél. 02 90 77 20 23 - 02 90 77 20 21

SDIS 29

Anne LE BEC-JAMET
02 98 10 39 52
06 70 79 70 32
anne.lebec@sdis29.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Alexandre GAILLARD - 06 77 04 10 04
Magali PÉRON - 02 98 76 26 78
presse@finistere.fr

